

LE MAINE LIBRE 26 février 2018

DEGRÉ

LGV : le casse-tête des riverains

La réunion organisée par l'association Degré cadre de vie, adhérente du Collectif de représentation des intérêts (CRI 72), a remporté un vif succès.



Degré. Plus de 140 personnes sont venues chercher des informations auprès des techniciens présents.

Photo ML

Plus de 140 personnes sont venues écouter et interroger les techniciens présents, Guillaume Mignot, acousticien, Christophe Forcinal, avocat spécialisé en droit public, et Sébastien Gouhier, juriste et professeur de droit public à l'université du Maine.

Les solutions sont assez limitées

Dès la mise en service de la ligne, les plaintes des riverains ont afflué sur l'importance, inattendue, des nuisances sonores, visuelles et vibratoires avec en prime une dépréciation certaine de leur bien due à la proximité de la LGV. Pour Gérard Gasnier, président de Degré cadre de vie, « nous avons désormais tous compris que les textes réglementaires liés aux nuisances sonores ferroviaires raisonnent en valeur moyenne, or l'oreille humaine ne perçoit pas les

moyennes mais bien les valeurs réelles multipliées par le nombre de passages. »

Guillaume Mignot explique à l'assemblée : « Face aux pics de bruit allant de 70 à 95 décibels lors des passages TGV, c'est l'oreille qui est sensible aux variations de bruits, l'émergence est largement utilisée dans le domaine de l'acoustique environnemental, avec une émergence globale de +10 dB le jour, et avec une émergence de +14 dB sur la bande des 125 Hz, au lieu des +7 dB qui serait autorisés si cet indicateur était utilisé, il y a une mise en évidence de la vraie gêne ressentie. ». L'ouvrage étant réalisé, face à cette gêne, les solutions sont assez limitées. Les murs antibruit seraient les plus adaptés, mais ils ne peuvent être mis sur l'ensemble de la ligne, le coût au km étant onéreux.

Pour Roger Legeay, du CRI 72, « les solutions doivent être rapides, car des

riverains sont malades. M. Briffaut, maire de Coullans-sur-Gée, craignant des actes de désespoir, a dû faire des signalements à l'Agence régionale de la santé. Face à ce malaise, une solution immédiate et rapide, c'est la baisse de la vitesse à 250 km/h. ». Pendant les récents épisodes neigeux, la SNCF a baissé la vitesse de ses TGV, les riverains ont noté une baisse significative des nuisances sonores.

Un soutien fort des élus

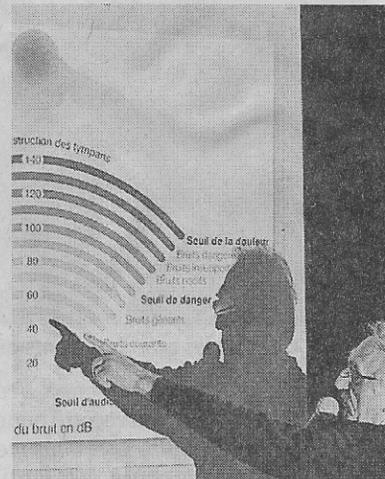
En Sarthe, il se dégage une grande solidarité : « Au niveau des élus du département, tous courants confondus, il existe un consensus pour dire que ce n'est pas vivable pour les riverains trop proches. », commente Fabien Lorne, vice-président du conseil départemental.

À SAVOIR

Droit : quelles actions ?

Christophe Forcinal, avocat spécialisé en droit public, a évoqué avec l'assemblée les actions possibles auprès du tribunal administratif de Nantes : « Une des règles à privilégier est l'action en référé expertise, avec la nomination d'experts, et la présence de l'ensemble des parties. L'inconvénient, c'est l'imputation des frais aux demandeurs dans un premier

temps. ». Maître Forcinal insiste également sur la notion de temps, car le déroulement de la procédure est long et l'issue n'est pas toujours favorable, car beaucoup de paramètres entrent en compte comme l'antériorité, « Les indemnisations ne sont pas souvent retenues si vous achetez un bien alors que le projet est déjà en construction », précise-t-il.



Gérard Gasnier présente l'échelle des nuisances sonores.